

# Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) Décision	2004/0135(AVC) Procédure terminée
Industrie automobile: homologation de type d'un système de chauffage et d'un véhicule à moteur en ce qui concerne son système de chauffage, règlement CEE/Nations Unies	
Sujet 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>INTA</b> Commerce international	PSE <a href="#">BARÓN CRESPO Enrique</a>	14/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	<a href="#">2648</a>	14/03/2005
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2636</a>	31/01/2005
	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME</a>	VERHEUGEN Günter	

Evénements clés			
01/07/2004	Publication de la proposition législative initiale	<a href="#">COM(2004)0450</a>	
02/12/2004	Vote en commission		Résumé
10/01/2005	Publication de la proposition législative	<a href="#">15634/2004</a>	Résumé
08/02/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0028/2005</a>	
22/02/2005	Résultat du vote au parlement		
22/02/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0020/2005</a>	Résumé

14/03/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2004/0135(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/6/22628

### Portail de documentation

Proposition législative initiale	<a href="#">COM(2004)0450</a>	01/07/2004	EC	
Document de base législatif	<a href="#">15634/2004</a>	10/01/2005	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0028/2005</a>	08/02/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0020/2005</a> <a href="#">JO C 304 01.12.2005, p. 0016-0088 E</a>	22/02/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2005)1076/2</a>	31/03/2005	EC	

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

## Industrie automobile: homologation de type d'un système de chauffage et d'un véhicule à moteur en ce qui concerne son système de chauffage, règlement CEE/Nations Unies

La commission a adopté le rapport de son président, M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, ES), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme à la proposition.

## Industrie automobile: homologation de type d'un système de chauffage et d'un véhicule à moteur en ce qui concerne son système de chauffage, règlement CEE/Nations Unies

**OBJECTIF :** permettre au représentant de la Commission d'exprimer un vote au nom de la Communauté, à l'occasion d'une prochaine réunion du Forum mondial pour l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE/NU, sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation de type d'un système de chauffage et d'un véhicule en ce qui concerne son système de chauffage.

**ACTE PROPOSÉ :** Décision du Conseil.

**CONTENU :** l'ordre du jour d'une prochaine session du forum mondial pour l'harmonisation des règlements de la CEE/NU sur les véhicules inclura notamment un vote sur une proposition de (nouveau) règlement concernant l'homologation de type d'un système de chauffage et d'un véhicule en ce qui concerne son système de chauffage.

Le principal objectif du projet de règlement est d'établir des prescriptions techniques harmonisées et d'éviter ainsi la création de barrières techniques au commerce de véhicules à moteur entre les parties contractantes, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement.

## Industrie automobile: homologation de type d'un système de chauffage et d'un véhicule à moteur

## en ce qui concerne son système de chauffage, règlement CEE/Nations Unies

---

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil.